



Réunion d'experts de la cinquième Conférence des ministres africains  
chargés de l'enregistrement des faits d'état civil  
Lusaka, 14-16 octobre 2019

CRMC5/EXP/2019/29/Rev.1

## Rapport de la réunion d'experts

Thème de la Conférence :

*Des systèmes innovants d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement  
des statistiques de l'état civil : fondement pour la gestion de l'identité juridique*



**APAI-CRVS**  
Pour que chacun soit visible en Afrique



Décennie du repositionnement  
de l'enregistrement des faits  
d'état civil et des statistiques  
de l'état civil en Afrique  
**2017-2026**



## **I. Introduction**

1. La réunion d'experts de la cinquième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil s'est tenue au Centre international de conférence Mulungushi à Lusaka, du 14 au 16 octobre 2019. La réunion a été organisée par la Commission de l'Union africaine en collaboration avec le Gouvernement de la République de Zambie et avec l'appui de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de la Banque africaine de développement (BAD).

## **II. Participation**

2. Ont participé à la réunion les représentants des États membres ci-après : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République arabe sahraouie démocratique, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Les institutions suivantes ont apporté leur soutien à la réunion et y ont participé : Division de statistique de l'ONU/Groupe d'experts des Nations Unies sur l'identité juridique, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), Centre of Excellence pour l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil, Banque mondiale, CDC Afrique, Bloomberg Data for Health Initiative, Plan International, ID4Africa, Mécanisme mondial de financement, Development Initiative, Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle (Paris21), iCivil Africa, Statistics Sweden et Statistics Norway.

## **III. Première séance : Séance d'ouverture**

### **A. Ouverture de la réunion**

4. Le représentant de la BAD a souligné que la Banque avait joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre du Programme africain pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, qui était un élément essentiel de son programme global de renforcement des capacités statistiques des pays africains. Notant les progrès accomplis au cours de la dernière décennie dans l'amélioration des systèmes d'état civil (CRVS) sur le continent, il a mis en lumière certains défis et salué les efforts déployés par toutes les parties prenantes pour faire prendre conscience de l'importance que des systèmes CRVS et des systèmes nationaux d'identité sécurisés revêtent pour l'élaboration des politiques socio-économiques. Il a souligné la nécessité d'intensifier les efforts de modernisation et de numérisation des systèmes CRVS en Afrique. Il a conclu en réitérant l'engagement de la BAD à soutenir les États membres dans leurs efforts visant à surmonter les problèmes qui continuent d'affecter les systèmes CRVS sur le continent et à

continuer d'apporter son concours au secrétariat du Programme africain pour l'amélioration des systèmes CRVS afin que celui-ci puisse fournir un appui technique efficace aux pays.

5. Le représentant de la CEA a fait observer que l'état civil était le fondement de l'identité juridique, exigence universelle consacrée dans la cible 9 de l'objectif de développement durable 16, à savoir : "*donner à tous une identité juridique, y compris un certificat de naissance*". Il a ajouté que, dans de nombreux pays, le processus d'identification était toutefois fragmenté. Il a identifié deux défis : d'une part, le manque de coordination entre l'état civil et l'identité, et, d'autre part, le chevauchement et l'incompatibilité entre de multiples systèmes d'identité. Il a noté que, d'après des données récentes, les améliorations à apporter aux systèmes CRVS devraient être coordonnées selon une approche holistique. Il a rappelé les prévisions selon lesquelles, d'ici à 2030, l'utilisation de l'identité numérique pour l'authentification pourrait se traduire par un avantage potentiel moyen par pays équivalent à environ 6 % du produit intérieur brut (PIB). Il a en outre noté que la CEA considérait le système CRVS comme un élément administratif essentiel dans une société moderne. A cet égard, il a souligné les progrès significatifs enregistrés dans la mise en œuvre du Programme pour l'amélioration accélérée des systèmes CRVS, notamment : a) la mise en œuvre des résolutions de la Déclaration de Nouakchott ; b) l'augmentation des effectifs du secrétariat de la CEA ; et c) le renforcement de l'engagement pris à travers le continent de mener une évaluation complète des systèmes CRVS dans les États membres. Il a exhorté les partenaires de développement et les entreprises privées s'occupant d'enregistrement des faits d'état civil et de gestion de l'identité numérique à poursuivre leur coopération et leur collaboration.

6. Le Commissaire aux affaires économiques de la Commission de l'Union africaine a souhaité la bienvenue à tous les participants au nom de la Commission. Il a souligné que les données de l'état civil étaient essentielles pour un processus d'intégration fonctionnel, centré sur l'humain et propice à l'amélioration du bien-être, à la création d'emplois et à l'expansion des marchés par le commerce, la libre circulation et la mobilité des travailleurs. Il a noté qu'au niveau continental la transformation numérique figurait parmi les grandes priorités de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a évoqué les réalisations concrètes enregistrées dans la mise en œuvre du Programme pour l'amélioration accélérée des systèmes CRVS. Il a indiqué que plus d'un tiers des personnes déplacées de force dans le monde vivaient en Afrique en raison des conflits, de la mauvaise gouvernance et des catastrophes naturelles. Il a estimé que, pour assurer l'universalité, les États membres de l'Union africaine devaient continuer de renforcer et d'élargir les efforts en cours pour faire en sorte que les personnes déplacées de force et les apatrides aient accès à l'état civil et soient pris en compte par les systèmes statistiques nationaux de l'état civil. Il a réaffirmé que la Commission de l'Union africaine continuait d'appuyer les États membres dans leurs efforts visant à améliorer les systèmes CRVS.

7. La Secrétaire générale du Ministère de l'intérieur de la République de Zambie, Mme Liya Mutale, a souhaité la bienvenue à tous les participants à la conférence. Après avoir défini l'état civil, elle a souligné que le développement et le renforcement des systèmes CRVS étaient importants pour améliorer la qualité des statistiques de l'état civil d'un pays et pour produire des informations nécessaires à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. Elle a souligné les efforts déployés par le Gouvernement zambien pour mettre en œuvre le Système national intégré d'enregistrement, grâce à la collecte de données biométriques et à la délivrance de certificats de naissance et de cartes d'identité électroniques

ayant valeur de documents juridiques. Elle a souligné la nécessité d'établir un lien entre état civil et gestion de l'identité juridique et a insisté sur le fait que les deux systèmes devaient être bien développés. Elle a conclu en faisant observer que les systèmes d'état civil et d'identité numérique étaient des éléments essentiels des efforts déployés pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des plans nationaux de développement.

## **B. Élection du Bureau**

8. Le Bureau suivant a été élu :

Président :	Zambie (Afrique australe)
Premier Vice-Président :	Kenya (Afrique de l'Est)
Deuxième Vice-Président :	Tchad (Afrique centrale)
Troisième Vice-Président :	Sierra Leone (Afrique de l'Ouest)
Rapporteur :	Mauritanie (Afrique du Nord)

## **C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail**

9. L'ordre du jour a été adopté sans modification.

## **D. Objectifs de la réunion**

10. Une représentante du secrétariat a donné un bref aperçu de l'objectif de la cinquième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil. Elle a souligné que l'objectif principal de la Conférence était de fournir des orientations stratégiques et politiques sur les voies menant à des systèmes holistiques, novateurs et intégrés d'enregistrement des faits d'état civil et de gestion de l'identité numérique afin de combler les lacunes en matière d'identification en Afrique et de contribuer ainsi à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier la réalisation de la cible 9 de l'objectif 16. Elle a dit que l'un des résultats escomptés de la Conférence était un raffermissement de l'engagement à renforcer les systèmes CRVS et l'identité juridique en Afrique.

## **E. Rapport sur les progrès réalisés en application des déclarations ministérielles et sur l'état de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil (CRVS) en Afrique**

11. Un représentant du secrétariat a présenté les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme pour l'amélioration accélérée des systèmes CRVS au cours des deux dernières années au regard des engagements pris par les ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil. Les experts ont été informés des mesures suivantes : institutionnalisation de la Conférence des ministres africains ; création du groupe de base régional sur les systèmes CVRS ; promotion de la collaboration entre les principaux acteurs des systèmes CRVS nationaux ; numérisation des systèmes CRVS ; amélioration de l'enregistrement des décès et des statistiques de la mortalité ; production de statistiques de l'état civil à partir des registres de

l'état civil; appui aux pays pour la réalisation d'évaluations exhaustives des systèmes CRVS, l'élaboration de plans d'amélioration stratégiques et la promotion du partage des connaissances.

#### **IV. Deuxième séance : L'enregistrement des faits d'état civil comme fondement des systèmes d'identité juridique**

12. Cinq exposés ont été faits au cours de cette séance : i) Programme des Nations Unies sur l'identité juridique ; ii) Adopter une approche intégrée de l'identité juridique : bonnes pratiques de l'intégration de l'enregistrement des faits et de l'établissement des statistiques de l'état civil et des systèmes d'identité dans le monde ; iii) Importance de l'enregistrement des faits d'état civil, de l'établissement des statistiques de l'état civil et de la gestion de l'identité dans la recherche de solutions durables pour les réfugiés, les personnes déplacées et les rapatriés ; iv) Situation de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil et de la gestion de l'identité nationale en Afrique ; et v) L'intégration des systèmes CRVS et de la gestion de l'identité juridique à l'ère du numérique.

13. Le premier exposé a porté sur une introduction au Programme des Nations Unies sur l'identité juridique, lancé en mai 2019. Ce programme part du principe que tout le monde doit être reconnu en tant que personne devant la loi, comme cela est consacré par l'article 6 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'article 16 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Il contient un modèle recommandé par l'ONU pour une approche globale de l'enregistrement de l'état civil, de l'établissement des statistiques de l'état civil et de la gestion de l'identité. Il a été souligné que la clef de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, en particulier la cible 9 de l'objectif 16, était l'engagement à ne laisser personne de côté. Il a en outre été noté que le Programme était tout aussi utile à la réalisation de la cible 19 de l'objectif de développement durable 17, portant sur le renforcement des capacités statistiques en Afrique.

14. Le deuxième exposé a été axé sur l'importance de l'échange de données d'expérience concernant les systèmes d'état civil et d'identification, afin que les pays africains tirent parti des progrès accomplis et des bonnes pratiques appliquées à travers le monde. L'intervenant a souligné la nécessité d'une approche holistique de l'enregistrement des faits d'état civil en tant que moyen de construire et d'exploiter des systèmes d'identité viables pour une prise de décisions fondée sur des données factuelles. Il a indiqué que le Centre d'excellence sur les systèmes CRVS avait mis en place un pôle de connaissances et élaboré un recueil de bonnes pratiques sur les systèmes CRVS.

15. Le troisième exposé a porté sur la pertinence de l'enregistrement des faits d'état civil pour les réfugiés et a passé en revue les moyens de traiter les causes profondes du déplacement, de répondre aux besoins matériels et de protection de ce groupe de personnes et de trouver des solutions durables aux niveaux individuel, national, régional et continental. Il a été indiqué qu'il y avait environ 24 millions de personnes en détresse relevant de la catégorie des réfugiés, des déplacés et des rapatriés. Il a été convenu qu'il était de la responsabilité souveraine du pays hôte d'enregistrer ces groupes de population.

16. Le quatrième exposé a porté sur les activités de suivi des systèmes CRVS à travers le monde, en particulier sur les données provenant d'enquêtes sur les ménages réalisées tous les cinq ans à l'échelle nationale. Il a été noté que les sources de ces informations n'étaient pas nécessairement fiables.

17. Le cinquième exposé a montré qu'en Afrique plus de 500 millions de personnes, soit près de la moitié de la population du continent, n'avaient pas une identité et restaient donc invisibles. Il a fait observer que cette invisibilité avait pour conséquence l'exclusion des pauvres des avantages du développement national et de la protection sociale.

18. L'intervenant a fait observer que le système CRVS, fondamental pour l'établissement de l'identité juridique, jouait un rôle clef dans la réalisation de la cible 9 de l'objectif de développement durable 16. Il a été souligné que l'identité d'un individu devait commencer à la naissance et se poursuivre tout au long de la vie, de la naissance à la mort, en passant par les événements tels que le mariage et le divorce. L'enregistrement des naissances et la délivrance de certificats de naissance ont été considérés comme essentiels pour protéger les droits des enfants et leur accès à des services sociaux tels que la santé, l'éducation, l'acquisition d'une identité nationale et l'exercice du droit de vote une fois l'âge requis atteint. Il a été souligné qu'une approche holistique de l'identité juridique passait par l'interopérabilité des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, d'établissement des statistiques de l'état civil et d'identification nationale, qui étaient tous reliés par un numéro d'identification unique donné à la naissance et utilisé tout au long de la vie d'un individu.

### **Recommandations**

19. A la lumière des débats, les recommandations suivantes ont été proposées :

a) Encourager les États membres à mettre en œuvre le Programme des Nations Unies pour l'identité juridique ;

b) Engager les États membres à mettre en place un système intégré et interopérable d'enregistrement et d'identité, lié à un numéro d'identification unique, permettant des gains d'efficacité dans la prestation de services par les différents organismes publics ainsi que par les acteurs du secteur privé ;

c) Encourager les États membres à accroître les investissements dans la numérisation afin de faciliter l'interopérabilité des fonctions gouvernementales ;

d) Engager les États membres à renforcer la collaboration entre les bureaux nationaux de statistique et toutes les institutions compétentes participant à la gestion de l'état civil et de l'identité juridique ;

e) Appeler les États membres à appliquer effectivement la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, la Convention de l'Union africaine sur les personnes déplacées et les autres lois relatives aux droits de l'homme. Ces instruments mettent en évidence le rôle primordial et la responsabilité des États membres, qui doivent être renforcés. L'objectif est de réduire la dépendance à l'égard du HCR et d'autres partenaires en matière de protection et d'assistance, y compris les statistiques de l'état civil des réfugiés, des déplacés, des rapatriés et, en particulier, des enfants nés de parents célibataires ;

f) Demander à la CEA de renforcer son cadre de suivi en ligne des progrès accomplis aux niveaux national et régional en matière de CRVS et de partager les résultats avec la Commission de l'Union africaine et la BAD ;

g) Engager la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la CEA et la BAD, ainsi que le Groupe de base, d'autres partenaires et le secteur privé, à créer une plateforme de partage des connaissances, à titre prioritaire, aux fins du partage des données d'expérience et des exemples de réussite en matière de renforcement des systèmes d'identité et d'état civil ;

h) Demander à la Commission de l'Union africaine et à la CEA d'aider les pays à harmoniser leurs législations sur l'état civil et l'identité numérique, notamment en assurant l'interopérabilité des systèmes ;

i) Demander à la BAD d'apporter son appui aux pays et au secrétariat du Programme africain pour l'amélioration des systèmes CRVS, grâce à ses mécanismes de financement et à des efforts de mobilisation de ressources.

## **V. Troisième séance : Approches novatrices de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil**

### **Présentation**

20. Au cours de cette séance, les représentants du Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe et de la Banque mondiale ont fait des exposés sur de sujets :a) Numérisation et innovation des systèmes CRVS : une perspective de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et b) Systèmes CRVS électroniques : ce que les pays doivent prendre en compte dans le processus de modernisation, dans lesquels ils ont décrit l'évaluation de la numérisation et de l'innovation effectuée dans sept pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe. Des éléments importants étaient soulignés qui conditionnaient la réussite du système, à savoir : une bonne connaissance du contexte local, l'interopérabilité, les partenariats, les droits de propriété et la sécurité et la protection des données. Les participants ont également pris note des avantages et des inconvénients de l'utilisation de logiciels sur mesure et de logiciels commerciaux prêts à l'emploi pour gérer les systèmes CRVS.

### **Recommandations**

21. À la lumière du débat, les recommandations suivantes ont été formulées ;

a) Encourager les États membres à appliquer une approche centrée sur les processus lors de l'évaluation, de l'analyse et de la restructuration des opérations des systèmes CRVS afin d'en améliorer l'efficacité globale et, lorsque des solutions numériques sont jugées appropriées, à veiller à ce que les plates-formes soient adaptées aux besoins, que les normes soient conformes, configurables et pouvant être administrées localement, et qu'elles évitent le blocage des fournisseurs et soient financièrement durables avec un coût total de possession précis ;

b) Encourager les États membres à envisager de décentraliser les systèmes d'enregistrement pour améliorer la couverture ;

c) Demander à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la CEA et d'autres partenaires, d'élaborer une stratégie de transformation numérique qui comprenne des



informations sur les options d'hébergement rentables telles que les services en nuage et de les diffuser auprès des États membres.

## **VI. Quatrième séance : Examen des progrès et des défis de mise en œuvre**

22. Des exposés ont été faits sur les points suivants : a) Recommandations et lignes directrices concernant l'enregistrement des faits d'état civil dans les situations d'urgence ; b) Cadre d'amélioration des systèmes CRVS ; c) Lignes directrices sur l'élaboration de mémorandums d'accord pour une meilleure coordination entre les parties prenantes des systèmes CRVS au niveau des pays ; d) Aperçu des systèmes CRVS établi pour 12 pays africains et e) Intégration de la surveillance de la mortalité pour renforcer les systèmes CRVS.

### **Recommandations**

23. À l'issue des débats, les recommandations suivantes ont été proposées :

a) Encourager les États membres à utiliser les Lignes directrices sur l'élaboration de mémorandums d'accord pour améliorer la coordination des parties prenantes dans leurs efforts d'amélioration des systèmes CRVS ;

b) Demander à la Commission de l'Union africaine et à CDC-Afrique de donner des orientations et de fournir un appui aux États membres pour la mobilisation des ressources nécessaires au renforcement des systèmes de surveillance de la mortalité et d'état civil ; demander également à la CEA, au Centre d'excellence et à Vital Strategies de finaliser l'outil axé sur les processus qu'est le Cadre d'amélioration des systèmes CRVS et de le tester dans au moins deux pays pilotes ;

c) Demander en outre à la CEA d'organiser des ateliers de formation pour renforcer les capacités de mise en œuvre du Cadre d'amélioration des systèmes CRVS ;

d) Inviter la CEA à organiser des ateliers de formation sur l'application des Lignes directrices sur l'élaboration de mémorandums d'accord, compte tenu de la nécessité d'améliorer les compétences des professionnels de l'état civil et de l'identité juridique ;

e) Engager la CEA et le Centre d'excellence à mettre à jour régulièrement les documents en ligne en collaboration avec les pays respectifs, compte tenu de l'évolution des systèmes CRVS, et à étendre cette initiative à tous les États membres.

## **VII. Cinquième séance : Vers une amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil dans les pays africains**

### **Séance parallèle 5.1**

24. Au cours de cette séance, trois exposés ont été faits sur les thèmes suivantes : a) l'enregistrement des mariages et des divorces en Afrique : une composante négligée, mais importante d'un système CRVS pleinement fonctionnel ; b) Possibilités de couplage des données provenant des statistiques de l'état civil et d'autres systèmes pour la réalisation des objectifs du développement durable : le cas de la sécurité routière et c) le renforcement des liens entre l'état civil et le secteur de la santé pour améliorer la santé et les systèmes d'état civil : le cas du Liberia et de l'Ouganda.

## **Recommandations**

25. À la lumière des débats, les recommandations suivantes ont été proposées :

a) Encourager les États membres à veiller à ce que les mariages civils, coutumiers et religieux et les divorces soient enregistrés ;

b) Encourager également les États membres à publier régulièrement des statistiques de l'état civil provenant des registres des naissances, des mariages, des divorces et des décès, y compris les causes de décès - même incomplets - et à adopter cette stratégie pour renforcer leur système CRVS ;

c) Encourager en outre les États membres à mettre en place des mécanismes fonctionnels d'harmonisation des données pour atteindre la cible 3.6 de l'objectif de développement durable 3, qui consiste, d'ici 2020, à réduire de moitié le nombre de décès dus aux accidents de la route ;

d) Engager les États membres à renforcer la collaboration avec les parties prenantes participant à la collecte de données sur la circulation routière, en particulier en ce qui concerne les systèmes CRVS, le secteur de la santé, la police, la justice ainsi que la société civile ;

e) Appeler les États membres à institutionnaliser le lien entre les services d'état civil et le secteur de la santé pour faire en sorte que les naissances et les décès soient officiellement enregistrés.

## **Séance parallèle 5.2**

### **Présentations**

26. Au cours de cette session parallèle, les États membres et les représentants du secrétariat ont fait des exposés et débattu des thèmes suivants : a) Les statistiques de l'état civil établies à partir des registres de l'état civil et leur importance pour le suivi des objectifs de développement durable; b) bonnes pratiques en matière d'établissement de liens entre les systèmes CRVS et les systèmes de gestion de l'identité : études de cas menées dans le monde entier et c) Évaluation de l'exhaustivité et de la qualité des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de la production de rapports sur les statistiques de l'état civil.

### **Recommandations**

27. À l'issue des débats, les recommandations suivantes ont été proposées :

a) Appeler les États membres, avec l'appui de la Commission de l'Union africaine, de la CEA et d'autres partenaires de développement à renforcer durablement les capacités à tous les niveaux pour améliorer la production et la diffusion des statistiques de l'état civil provenant des systèmes CRVS ;

b) Les États membres sont encouragés à financer la production et la diffusion des statistiques de l'état civil, en vue d'assurer leur viabilité.

c) Engager les États membres à mettre au point un système d'identité global qui utilise l'état civil, y compris tous les faits d'état civil, comme source de données d'identité pour la délivrance des titres d'identité et la gestion de l'identité ;

d) Encourager les États membres à renforcer la formation des agents subalternes des systèmes CRVS afin d'améliorer la qualité et la couverture de l'enregistrement des faits d'état civil et de produire des statistiques de l'état civil ;

e) Encourager également les États membres à fournir des statistiques de qualité émanant de l'enregistrement des faits d'état civil afin de favoriser la mise en œuvre de l'Agenda 2063, du Programme 2030 et des conclusions de la Conférence internationale sur la population et le développement (ICPD@25).

### **Séance parallèle 5.3**

#### **Présentations**

28. Cette séance parallèle était axée sur les points suivants : a) Numérisation des systèmes CRVS : vers les technologies de l'information et des communications au service de ces systèmes en Afrique ; b) la solution technique iCivil et c) Système égyptien d'enregistrement électronique des naissances et des décès.

#### **Recommandations**

29. À la lumière des débats, les experts ont formulé la recommandation suivante :

Les États membres sont encouragés à partager les enseignements et les données d'expérience tirés de l'adoption d'un système numérique pour améliorer leurs systèmes CRVS ;

### **Séance parallèle 5.4**

#### **Présentations**

30. Cette séance a porté sur l'examen de trois questions : a) Évaluer et renforcer les systèmes d'investigation médico-légale sur les décès pour améliorer l'exactitude et l'exhaustivité des statistiques de l'état civil ; b) Moyens d'obtenir des informations de bonne qualité sur les causes de décès en Afrique ; et c) Programme de formation et didacticiels infographiques pour les médecins chargés d'établir les certificats de décès.

#### **Recommandations**

31. À la lumière des débats, les experts ont formulé les recommandations suivantes :

a) Encourager les États membres à élaborer un plan pour appliquer la CIM 11 conformément aux directives de l'OMS ;

b) Encourager également les États membres à élaborer une feuille de route pour une utilisation de l'outil infographique de grande qualité sur les causes de décès de l'OMS et, le cas échéant, l'adapter aux réalités nationales ;

c) Les États membres sont encouragés à améliorer l'enregistrement des décès et des causes de décès et d'en faire un impératif de santé publique, afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ;

d) Demander à la Commission de l'Union africaine de travailler avec les États membres et les partenaires de développement pour renforcer les capacités aux fins de la production de données sur la mortalité et les causes de décès, en appui au Programme de surveillance de la mortalité de CDC-Afrique.

## **Séance parallèle 5.5**

### **Présentations**

32. Au cours de cette séance parallèle, les organisations et les États membres ont fait part de leur expérience sur trois points de l'ordre du jour : a) De l'identité juridique à l'identité axée sur les services : construire des écosystèmes identitaires pour le développement ; b) L'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil pour de meilleures données sur les migrations ; et c) Programme des Nations Unies sur l'identité juridique : tenir la promesse de ne laisser personne de côté.

### **Recommandations**

33. À la lumière des débats, les experts ont formulé les recommandations suivantes :

a) Encourager les États membres à mettre au point un système d'identité holistique qui utilise l'état civil comme fondement d'une identité juridique moderne ;

b) La Commission de l'Union africaine devrait, avec l'appui de Statistics Sweden, de Statistics Norway et d'autres partenaires de développement, fournir une assistance technique aux États membres, aux communautés économiques régionales et aux organes de l'Union africaine pour l'amélioration de l'enregistrement des migrants dans le système d'état civil ;

c) La Commission de l'Union africaine devrait encourager la coopération entre les États membres en vue d'améliorer l'enregistrement des migrants dans le système d'état civil ;

d) Demander au Groupe des Nations Unies sur l'identité juridique de renforcer le Programme des Nations Unies pour l'identité juridique, qui garantit une approche holistique de l'enregistrement des faits d'état civil, de l'établissement des statistiques de l'état civil et de la gestion de l'identité ;

e) Demander à la CEA de redoubler d'efforts pour accroître le nombre de pays pilotes participant actuellement au Programme pour que tous les pays d'Afrique puissent en bénéficier dans les meilleurs délais, compte tenu du principe de la répartition géographique équitable.

## **VIII. Sixième séance : Comité intérimaire des directeurs généraux de l'état civil : le point sur les activités**

34. Le Président du Comité intérimaire des directeurs généraux de l'état civil a demandé à la Commission de l'Union africaine de faire le point sur l'opérationnalisation du Sous-Comité

de l'état civil au sein du Comité technique spécialisé compétent, conformément au Règlement intérieur en vigueur de l'Union.

35. Il a été noté que le Département des affaires économiques travaillait en étroite collaboration avec le Bureau du Conseiller juridique pour une opérationnalisation effective du Sous-Comité dans le cadre juridique général de l'Union. Les participants ont également cherché à savoir si le Comité technique spécialisé sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration était le Comité pertinent pour accueillir le Sous-Comité de l'état civil.

### **Recommandation**

36. À l'issue des débats, les experts ont formulé les recommandations suivantes :

a) Les experts ont demandé au Département des affaires économiques de soumettre les questions relatives au Sous-Comité de l'état civil à la quatrième session du Comité technique spécialisé sur les finances en vue d'accélérer la pleine opérationnalisation du Sous-Comité ;

b) Les États membres ont encouragé la Commission de l'Union africaine et la CEA à continuer d'œuvrer à l'exécution des programmes et stratégies existants ainsi que de la Décennie pour le repositionnement des systèmes CRVS, en attendant l'opérationnalisation du Sous-Comité ;

c) Demander instamment à la CEA de continuer à appuyer les travaux du Comité intérimaire des directeurs généraux de l'état civil en attendant l'opérationnalisation du Sous-Comité sous l'égide du Comité technique spécialisé pertinent.

## **IX. Septième séance : Tirer parti des partenariats dans le cadre des initiatives d'amélioration des systèmes CRVS**

37. Des déclarations ont été faites par les représentants de la BAD, du FNUAP, du HCR, de l'OMS, de l'UNICEF, du Centre d'excellence pour les systèmes CRVS et du Mécanisme mondial de financement.

38. Il a été noté que la BAD était le principal bailleur de fonds pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique, notamment dans les domaines de la collecte de données, de l'état civil, de l'élaboration d'outils et de guides et de l'assistance technique aux pays. La BAD a réaffirmé son engagement à soutenir l'amélioration des systèmes CRVS à travers le continent.

39. Le représentant du FNUAP a réaffirmé l'engagement du Fonds à renforcer son appui à l'amélioration des statistiques de l'état civil en Afrique. En ce qui concerne le lien entre les données et le développement, le FNUAP a réaffirmé sa volonté d'appuyer l'enregistrement et l'analyse des données sur les mariages et les divorces. Le FNUAP a annoncé qu'il accueillerait la manifestation célébrant le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement en Afrique, du 12 au 14 novembre 2019, à Nairobi. Cette manifestation sera l'occasion d'examiner la question de l'amélioration des systèmes CRVS.

40. Le représentant du HCR a rappelé que le HCR avait pour mandat de contribuer à l'élaboration et à la diffusion de statistiques sur les réfugiés, les rapatriés, les personnes déplacées de force et les apatrides. Il a dit que le HCR restait disposé à continuer d'aider les

États membres à améliorer leurs systèmes CRVS et a rappelé la création, en collaboration avec la Banque mondiale, d'un centre de données sur les déplacements forcés en 2019.

41. Le représentant de l'UNICEF a déclaré que son organisation, en tant que membre actif du Groupe de base sur les systèmes CRVS, renforcerait son appui aux États membres pour l'enregistrement des naissances et des décès afin d'améliorer le système de gestion de l'identité. Il a également souligné l'importance du secteur de la santé pour assurer l'interopérabilité des systèmes. L'importance des ressources nationales pour appuyer l'amélioration des systèmes CRVS a été considérée comme la clé de la viabilité de ces systèmes.

42. Le représentant de l'OMS a indiqué que l'amélioration des systèmes CRVS était essentielle pour promouvoir la santé. Un engagement a été pris pour aider les États membres dans les domaines de l'enregistrement des décès et de l'enregistrement des causes de décès. L'intervenant a annoncé le lancement, en collaboration avec l'UNICEF, d'une directive sur la contribution du secteur de la santé à l'amélioration des systèmes CRVS.

43. Le représentant du Centre d'excellence a réaffirmé l'engagement du Centre à être un pôle mondial de production et de diffusion des connaissances sur les systèmes CRVS. Il a fait le point sur l'élaboration en cours d'un produit du savoir sur l'amélioration des systèmes CRVS.

44. Rappelant l'engagement d'améliorer l'enregistrement des décès évitables de femmes et d'enfants, le représentant du Mécanisme mondial de financement a souligné l'appui financier de celui-ci à 10 pays pour la mise en place de systèmes CRVS améliorés. Il a précisé que l'appui fourni portait sur l'assistance technique et la coordination, l'harmonisation des actions des partenaires, l'élaboration de produits du savoir et le renforcement des capacités relatives aux systèmes CRVS. Il a souligné la nécessité pour les États membres d'allouer des ressources suffisantes aux systèmes CRVS et de consentir des investissements dans l'amélioration de ceux-ci.

### **Recommandation**

45. A la lumière des débats, les experts ont formulé la recommandation suivante :

Exhorter les partenaires de développement à continuer d'appuyer l'amélioration des systèmes CRVS et des systèmes d'identité dans les États membres, ainsi qu'aux niveaux régional et continental.

## **X. Huitième séance : Conclusions et adoption du rapport**

46. Le rapport de la réunion d'experts a été adopté avec des modifications.

## **XI. Clôture de la réunion**

47. Lors de la séance de clôture, les experts ont demandé à la Commission de l'Union africaine et à la CEA de réaliser un examen à mi-parcours de l'application des recommandations adoptées.

48. Dans ses remarques de clôture, la Présidente de la réunion d'experts a remercié les participants de leurs contributions fructueuses. Elle a rappelé que les résolutions devraient être considérées avec soin et mises en œuvre dans toute la mesure possible. Elle a ensuite déclaré la réunion close.

---